

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Lundi 25 mai 2009**

Convocation en date du 18 mai 2009

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Secrétaire de Séance : M. Bernard DUCROCQ

Absents excusés :

- Mr Delattre qui a donné pouvoir à M. Becquart
- Mr Ducrocq qui a donné pouvoir à M. Caruyer

Le quorum étant atteint, la séance débute par la lecture du compte rendu du précédent conseil municipal

1/ Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin, un planning est réalisé selon la disponibilité de chacun

2/ Antenne relais en faveur du haut débit

Une proposition est faite à l'assemblée pour implanter une antenne relais à la station de pompage du château d'eau. L'assemblée à l'unanimité donne son accord.

3/ Modification de la longueur de voiries communales

Suite à la visite du coordonnateur ATESAT de la DDE, proposition est faite pour ajouter à la voirie communale :

- 130 mètres pour la rue du Stade
- 140 mètres pour la rue des meuniers (suppression de l'ancienne signalisation de chemin des meuniers.

Le conseil donne son accord pour cet ajout.

4/ Renouvellement des membres du bureau de l'AFR

A la demande de la DDAF du Pas-de-Calais, la commune doit procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR de Delettes- Dohem, le conseil municipal propose 3 membres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement : M. Maurice Ansel, M. Yvon Roche et François Ducrocq, un 4^{ème} nom est donné en cas de refus d'un des 3 premiers, M. Philippe Lemaître.

5/ Réfection de la rue du Chemin d'Aire

Le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux et les demandes de subventions pour la réfection de la rue du chemin d'Aire. En fonction des devis reçus, l'entreprise Baude Billet est bien placée pour réaliser ces travaux, reste à définir la surface exacte.

6/ Modification des heures de Madame MARTEL

M. le président propose à l'assemblée d'augmenter les heures de Mme Martel. En effet, nous réglons régulièrement à Mme Martel des heures complémentaires, il serait judicieux d'augmenter les heures de son poste de travail.

A l'unanimité, le conseil décide de mettre le poste de travail de Mme Martel à 25 heures/semaine

7/ Adhésion au syndicat de la Melde

Monsieur le Maire annonce que la participation au syndicat de la Melde sera prise en charge par la Communauté de Communes de la Morinie.

L'assemblée donne son accord pour passer les conventions avec ce syndicat.

8/ Fête du 14 juillet

L'adjoint aux fêtes propose d'effectuer les festivités au groupe scolaire. Divergence au sein du conseil, certaines personnes pensent que le changement d'endroit n'est pas correct et qu'il risque d'avoir des dégradations au niveau du nouveau groupe scolaire. La décision sera prise après consultation des membres de la commission des fêtes.

9/ Rénovation de la mairie

M. Le Maire expose le compte rendu de l'architecte du CAUE, sans chiffrage, et fournit une perspective du projet, le conseil en prend acte. Les réflexions seront discutées ultérieurement.

10/ Divers

- Accessibilité des comptes rendu du conseil municipal demandé par M. Massez
- Insérer dans le prochain bulletin info, les horaires de permanence de la perception.
- Prévoir le remplacement de la boîte aux lettres de la poste à Upen d'Aval qui a été enlevée
- Demande d'informations sur la suite du projet éolien. M. Le Maire annonce qu'une réunion d'information aura lieu à Delettes le vendredi 5 juin. Des papiers seront distribués à toute la population.
- Proposition de déplacer un passage piéton à Westrethem qui sera souvent utilisé par les employés de l'entreprise Deplanque. Une demande sera envoyée à la DDE
- Demande d'équité sur l'entretien des accotements
 - Concernant le bas côté de la RD 157, Mr le Maire répond avoir informé la DDE et un grattage des accotements est en cours à certain endroit.

- Concernant les tontes, les trottoirs, les fils d'eau touchant aux habitations, M. Le Maire rappelle que chaque personne est sensée entretenir les abords de sa propriété. Le conseil Municipal donne faveur à cette proposition et renouvelle l'équité de l'entretien communal.
- M. Massez demande des explications sur un certificat d'urbanisme négatif. M. Le maire explique que ce terrain est en zone 2 AU donc non constructible et rappelle les règles des zones 1 AU et 2 AU en invoquant un coût important à la charge de la commune lors d'une révision d'un PLU. Il ne peut pas déroger au règlement imposé par le Plan Local d'Urbanisme pour qui que ce soit.
- Disponibilité de la clé des archives communales. Cette clé est en mairie. Les archives communales sont sous la responsabilité et la surveillance de la mairie.
- Problème de mauvaises odeurs dans le fossé du groupe scolaire. M. le maire en prend acte.
- Une demande d'entretien sur le sentier des Bonniarts est faite à M. Le maire en vue d'une sortie scolaire de fin d'année
- Les piétons, notamment les mamans avec leurs poussettes, sont gênés sur le chemin de l'école par le stationnement de certains véhicules sur les trottoirs. M. le Maire va faire un courrier aux propriétaires des véhicules concernés.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.